L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 30 JUIN 1894.

OFFICIEL.

Assemblée Générale
—DE—
L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Session Régulière de 1894.

No 6] LOI

Relative à l'acceptation des Sécurités pour bons, par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Section 1ère—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que dans tous cas où le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans est requis d'accepter des bons, que ce soit des bons éventuels, des bons d'indemnité ou des bons de toute autre nature en vertu de n'importe quelle loi en vigueur dans l'Etat, ou qui puisse être adoptée à l'avenir, ledit Shérif aura le droit, avant d'accepter la sécurité, d'exiger qu'en soient établies la solvabilité et les qualifications par la Cour, contradictoirement avec les parties intéressées, procédure qui pourra se passer devant la Cour en séance publique ou en Chambre, après trois jours d'avis.

Sec. 2—Il est de plus décrété, etc., que si la cour trouve que la sécurité est solvable et possède les qualités requises par la loi, le bon se fera en faveur des parties au procès, et ledit shérif sera dégagé de toute responsabilité.

Sec. 3.—Il est en outre décrété, etc., que le shérif pourra accepter la sécurité, sans en référer à la cour; mais en ce cas seront en vigueur les dispositions des lois existantes ayant trait à l'assignation des bons, leur retour à la cour, et les procédures fixant la responsabilité du shérif.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président pro tempore du Sénat.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
GEO. SPENCER,
Sous-Secrétaire d'Etat.

No 7] RESOLUTION CONCURRENTE

Relative à la nomination d'une Commission chargée du transfert de la Bibliothèque de l'Etat :

Attendu que l'Université Tulane est sur le point de s'établir dans le voisinage du parc Audubon, en la ville de la Nouvelle-Orléans; et attendu qu'il deviendra nécessaire de transporter la Bibliothèque de l'Etat de la bâtisse de la dite Université Tulane où est la Bibliothèque en question, à quelque endroit de la ville de la Nouvelle-Orléans accessible au public en général.

Il est résolu par le Sénat de l'Etat de la Louisiane et la Chambre des Représentants, concurremment,

Que le Speaker de la Chambre des Représentants désignera trois membres de la Chambre, et le Président *pro tempore* deux (2) sénateurs, qui, réunis, formeront une Commission de cinq (5), laquelle Commission choisira un local convenable en la ville de la Nouvelle-Orléans, et prendra les mesures nécessaires pour le transfert et l'installation dans ce local de la Bibliothèque de l'Etat, action sujette à l'approbation du Gouverneur quand cette approbation sera jugée nécessaire.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président Pro. Tem. du Sénat.
MORPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 8 RESOLUTION CONJOINTE.

Confiant à la garde et aux soins des "Filles des Etats-Unis de 1776 et 1812" le Monument Chalmette et la terre sur laquelle il s'élève.

Résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que le Monument Chalmette et la terre sur laquelle il est érigé, située dans la paroisse St-Bernard, à quatre milles au bas de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rivière Mississipi, laquelle terre est pleinement décrite dans l'acte de vente passé pardevant Théo. Guyol, notaire, en et pour la paroisse d'Orléans; vente faite par Pierre Bachelet à l'Etat de la Louisiane, résolu donc que ce monument et cette terre soient confiés à la garde et à l'entretien des "Filles des Etats-Unis de 1776 et 1812," une société patriotique, de bienfaisance et littéraire, dûment incorporée en vertu des lois de la Louisiane par un acte pardevant Arthur McGoirk, notaire, en et pour la paroisse d'Orléans, le 17 janvier 1894.

Que, tandis que la propriété dedite monumente et terre restera celle de l'Etat, la société en question en aura le contrôle absolu et la charge, de même qu'elle touchera tous les revenus qui en pourraient provenir avec la faculté de compléter le monument et d'embellir la terre ainsi que de les administrer comme elle le jugera convenable, à la condition qu'aucune responsabilité ou obligation pécuniaire ne soit encourue par l'Etat ou pour son compte.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président Pro. Tem. du Sénat.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 9] LOI

Faisant une allocation de $20,850 48 pour acquitter la somme due sous forme d'avances faites dans le but de venir en aide aux victimes de l'inondation de 1893.

Attendu que durant la désastreuse inondation de l'année 1893, le Gouverneur, se trouvant dépourvu de fonds disponibles, a emprunté aux Agents Fiscaux de l'Etat, une somme pour subvenir aux besoins et alléger le dénûment qui régnaient dans la région submergée :

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la somme de Vingt mille huit cent cinquante dollars et 48 sous ($20,850 48) est par la présente allouée, à prendre de tout relèquat inattendu au crédit du Fonds-Général, et le Gouverneur en disposera en remboursant les Agents Fiscaux des sommes prêtées pour le soulagement des victimes de l'inondation de 1893.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
R. H. LOTT,
Président Pro Tempore du Sénat.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 10] LOI

Fixant le délai dans lequel se feront et s'enrégistreront les déclarations sous serment pour obtenir une extension de temps qui permette de payer et de percevoir les taxes dues pour inondation ou autres causes imposées par la loi, seront, quand il s'agira de propriété mobilière, faites et enrégistrées au bureau du Percepteur de taxes (sauf au premier jour du mois de décembre de l'année pour laquelle les taxes sont imposées; et, quand il s'agira de propriété immobilière, ces déclarations se feront et s'enrégisteront jusqu'au premier jour du mois de février de l'année suivant celle pour laquelle les taxes auront été imposées. Les déclarations faites après les dates ci-dessus indiquées, seront nulles.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président Pro Tempore du Sénat.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

Au bois de Boulogne:

—Eh bien! t'a-t-elle amusée, la fête des fleurs?

—Oh! beaucoup! Je n'y étais pas.

—Alors....

—Mais mon mari y était!

A LA MEMOIRE
—DU—
Président Carnot.

Nous sommes heureux et fiers de pouvoir constater que toute la population de la Nouvelle-Orléans, de la Louisiane, sans aucune exception d'origine, de nationalité, ni de race, hommes publics autant que simples particuliers, prend une très vive part à la douleur de la République française et s'associe cordialement à son deuil national.

Nous ne voulons pas faire de grandes phrases sur ce thème essentiellement patriotique. Nous nous bornons à relater ce qui s'est fait déjà, ou se fera demain, dimanche.

Nous savons que toutes les autorités, toutes les milices se sant mises à la disposition du Consul de France, dans cette douloureuse circonstance.

Il n'y a rien de bien officiel dans ce que nous avançons, ici, attendu que le programme définitif des cérémonies, ne paraîtra que demain matin. En attendant nous avons à relater les invitations qui nous parviennent spontanément soit de la part du clergé de la Cathédrale—clergé essentiellement français d'origine comme de cœur; soit de M. le consul de France et de la colonie française dont il est l'organe autorisé.

Comme nous l'avons déjà annoncé, le service funèbre commencera à 2 heures précises. Les représentants du gouvernement des Etats-Unis, de l'Etat et de la ville y assisteront. Tout le monde ici est parfaitement déterminé à ne rien épargner pour donner le plus d'éclat possible à cette cérémonie.

Tout naturellement—nous n'avons pas besoin de le dire—les sociétés françaises se sont empressées d'annoncer qu'elles assisteront en corps à la cérémonie funèbre.

En voici la liste :

1. Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle, précédée du drapeau dont il lui a été fait don par le gouvernement français.
2. Union Française de Bienfaisance.
3. Orphéon Français, la Société Choirale que chacun lui connait.
4. Société du 14 Juillet.
5. Club de la Démocratie Française.
6. Société de Bienfaisance des Bouchers.
7. Loge Persévérance No 4.
8. Société de Bienfaisance des Laitiers.
9. Société de Bienfaisance des Enfants de la France.
10. Société de Bienfaisance La France.
11. Société Culinaire Philanthropique de la Nouvelle-Orléans.

Telle est du moins la liste que nous avons sous les yeux et que nous ne croyons pas complète.

Nous avons déjà parlé du programme musical de la cérémonie. On sait déjà que l'orchestre du West End y jouera un rôle important. Nous le publierons demain au complet.

Service Funèbre en Mémoire du Président Carnot.

Les chanteurs et chanteuses désireux de participer à cette Cérémonie sont priés de se rendre à la Cathédrale St-Louis, dimanche matin, vers onze heures, pour répéter un ou deux morceaux connus et n'exigeant qu'un raccord.

Entrée par l'Allée St-Antoine.

Appel aux Français.

Le Comité Général chargé des préparatifs de la cérémonie funèbre en l'honneur du défunt Président Carnot, a ouvert une souscription dans le but de subvenir aux frais de la dite cérémonie.

En conséquence tous les Français sont invités à s'inscrire sur les listes de souscription que le Comité Général fait circuler et qui seront closes ce soir à 8 heures.

LE COMITÉ GÉNÉRAL.

Un Deuil.

Le Rév. Père Janssens qué tous les paroissiens de la Cathédrale connaissent, aiment, vient d'être atteint dans une de ses plus chères affections: sa sœur aînée mourrait il y a un jour ou deux en Europe, et la nouvelle lui en est parvenue il y a quelques heures à peine.

Cette mort est d'autant plus attristante, qu'elle est survenue alors qu'on s'y attendait le moins, alors que la jeune femme qui en est la victime jouissait d'un bonheur parfait aux côtés d'un père, d'une mère, d'un époux, de frères, de sœurs, au milieu enfin d'une famille nombreuse dont elle était idolatrée, alors, bonheur suprême! qu'un premier-né lui était venu pour lui faire goûter toutes les joies du foyer.

Le destin a de ces cruels arrêts parfois, son kaléidoscope se voile, et les rayons qui nous en arrivaient tout-à-l'heure, s'éteignent pour nous envelopper d'une obscurité profonde.

Hier notre excellent ami, le père Janssens était content, son heureuse nature avait des exhbérances, des débordements de gaîté; aujourd'hui la nuit s'est faite dans son cœur, et ses paupières se mouilleront souvent, oui, souvent, quand l'image de la créature aimée qu'il ne reverra plus, hantera son souvenir, quand, par la pensée, il retracera ce douloureux spectacle là-bas d'un berceau et d'une tombe.

Mais sa douleur trouvera certainement une atténuation dans l'affection dont l'entourent les deux bons et dévoués amis qu'il aime autant qu'il en est aimé, les RR. PP. Mignot et Béronnet.

Aux nombreux témoignages de sympathie qui lui viendront de partout, joignons la nôtre.

WEST END.

Nous avons pu, hier soir, assister un instant au concert de West End et entendre, c'est-à-dire applaudir un solo de clarinette par M. Raybaud, ainsi qu'une série de trois morceaux espagnols par Lacome. Cela est intitulé La Feria et est divisé en trois parties : 1. Los Toros; La Reja; 3. Zarzuela, trois fort jolies compositions, ayant un même caractère et que, pour cette raison, on appelle maintenant "suite." Il s'en produira plus d'une comme celle-là, pendant la saison qui vient de commencer.

Très heureuse l'exécution de cette Feria. Nous engageons nos lecteurs amateurs de bonne musique à aller entendre cela; ils ne perdront ni leur temps, ni leur argent.

Au moment du départ de l'express pour Paris, la gare maritime de Dieppe a été, l'autre jour, le théâtre d'une amusante méprise.

Une dame anglaise d'âge plutôt mûrse disposait à monter dans un wagon de première, avec un toutou dans ses bras, qu'elle paraissait choyer avec amour, lorsqu'elle fut arrêtée par un employé.

—Madame, vous ne pouvez conserver votre chien.

—Je vôlais.

—Les chiens sont soumis à la taxe et renfermés dans des caisses spéciales.

—Pas le mienne.

—Madame, le règlement ne souffre pas d'exception.

—Je mettais dans mon sac dé nouit.

—C'est impossible.

—Je mettais tôjor in England.

—En France, il faut vous séparer de votre chien et payer.

—Je payais pas. Je laissais le chienne; je pouvais?

—Vous êtes libre; donnez.

L'Anglaise tend le chien; l'employé s'en saisit, mais le rend immédiatement au milieu des rires intarissables de la foule.

Alor était empaillé.....

On juge de la joie des spectateurs.

Take it when "awfully tired" Brown's Iron Bitters.

La meilleure de toutes les poudres-levain.---Dernier rapport du gouv. des E.-U.

Royal Baking Powder
Absolument Pur.

Chronique de la Ville.

Nouvelle-Orléans, 30 Juin 1894.—Indications pour la Louisiane: Temps généralement beau; vents variables.

Température du 29 juin 1894.
Thermomètre de E. & L. Charnot, Opticiens No 142 rue du Canal.
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	86	27
Midi	96	32
3 P. M.	96	32
6 P. M.	94	31

M. Flynn et le personnel de la Cour Criminelle.

M. Flynn, contre lequel une accusation de diffamation avait été portée pour avoir publié dans le *Post* un article dans lequel les fonctionnaires de la Cour Criminelle et étaient attaqués et critiqués, est arrivé hier matin en ville, de Bâton Rouge, et a soumis à la cour un document dans lequel il dit que dans l'article en question il n'avait pas eu l'intention de se montrer irrespectueux à l'égard de la cour, et qu'en qualité de propriétaire du journal et se prévalant de la liberté de la Presse, il avait cru pouvoir publier des faits qui étaient connus de tous, particulièrement en ce qui concerne la roue du jury

Le juge Ferguson, dit M. Flynn, a le 15 juin, au sortir de la Cour Criminelle, et alors qu'il n'avait aucune qualité pour agir ainsi, ordonné à un des commissaires du Jury, de retirer de la roue les 1,000 noms qui s'y trouvaient et qui vraisemblablement avaient dû être choisis conformément à la loi, pour y substituer 1,000 noms dont le juge portait la liste enveloppée dans un numéro du *Picayune*, les dits noms ayant été choisis par MM. McEnarny du *Picayune*, Rapier, du même journal, McLaughlin et Young, qui n'avaient anonnement qualité pour faire choix de ces noms.

Le but était d'assurer la condamnation des personnes qui seraient traduites devant la cour criminelle au moment où, les membres du conseil municipal auraient à répondre devant ce tribunal des accusations portées contre eux par le grand jury. M. Rosenberg qui était d'accord avec le juge n'a pas réussi à persuader à ses confrères de remplacer les noms sans un ordres écrit du juge qui a refusé d signer le dit ordre, sur quoi M. Butler a essayé de persuader aux commissaires de se rendre coupables de cet acte illégal.

M. Flynn dit en outre que les juges et l'avocat de district ont usé de leur influence pour forcer le grand jury à porter une accusation contre le conseiller Mayer bien que la loi ne reconnaisse à l'avocat de district d'autre droit que de donner ses conseils aux membres du jury lersque ils lui sont demandés.

M. Flynn dit que, se retranchant derrière la liberté de la presse qui a le droit de publier tout ce qui est de notoriété publique, il avait laissé paraître l'article en question sans aucune intention d'attaquer les juges et les employés de ce tribunal.

Le juge a abusé de son autorité en donnant des conseils au grand jury, lui qui devait ignorer les témoignages recueillis par le dit jury.

Le défendeur dit en outre que, comme journaliste, son devoir était de révéler ces pratiques, dans l'intérêt de la liberté de ses concitoyens.

Attaque.

La nuit dernière, les agents du 3me poste de police, ont été attirés par des cris venant de la rue Jefferson: se rendant dans cette direction, ils ont trouvé à l'encoignure de cette rue et de la rue de Chartres, un individu qui leur a dit que tandis qu'il passait à cette encoignure avec un nommé Duggan, celui-ci le saisissant soudain à la gorge, avait tiré un rasoir de sa poche et avait menacé de lui couper la gorge s'il ne lui donnait pas tout l'argent qu'il avait sur lui. L'individu ainsi menacé, est un nommé Larkin. Pour toute réponse, il a appelé au secours et son assaillant a pris la fuite.

Tandis qu'il causait avec l'agent de police, Duggan est revenu vers eux et a demandé à Larkin si son intention était de le poursuivre, disant qu'il s'était lâché seulement à une plaisanterie. Larkin étant indécis, Duggan a été emmené au poste et condamné hier matin à $10 ou trente jours, Larkin n'ayant pas comparu pour le poursuivre. Duggan a dit pour se défendre que Larkin était un mauvais sujet sorti dernièrement du pénitencier et qu'ayant été insulté par lui, il l'avait frappé à la figure.

Première cour de recorder.

L'agent Trinchard ayant amené, hier matin vers 10 heures, un prisonnier nommé S. Robertson, qui habite au No 247 rue Poydras, et contre lequel il a porté une accusation de violation de la loi sur les loteries, O'Malley l'a suivi dans le bureau du greffier de la Première Cour de Recorder, et lui a demandé pourquoi il avait arrêté Robertson.

Trinchard a donné les explications nécessaires et O'Malley a répondu que cette arrestation n'était pas méritée, paroe que le prisonnier ne violait pas la loi.

Trinchard a répliqué qu'il avait en sa possession les listes de la loterie pour prouver la culpabilité du l'accusé, et il a prié O'Malley de ne pas l'interrompre.

O'Malley lui a répondu qu'il était fou et qu'il n'avait pas la tête solide.

Trenchard furieux a répliqué que s'il était fou il valait mieux encore que O'Malley. Il lui a proposé d'aller se battre et lui a dit qu'il faisait chanter.

O'Malley a répondu: "Je ne suis pas à la chasse aux chiens ce matin. Vous êtes fou et j'ai l'intention de vous faire examiner par le coroner."

Les curieux se sont groupés autour des deux hommes, écoutant avec intérêt ces répliques qui devenaient de plus en plus amères. Finalement, une accusation a été portée contre O'Malley par Trinchard, pour s'être mêlé de ses affaires, et une par O'Malley contre Trinchard, pour insultes et menaces.

O'Malley désirait que l'affaire fut jugée immédiatement, mais le juge Adams l'a remise au 2 juillet, et après un échange de propos un peu vifs les deux hommes se sont retirés.

Unexpected Rifle Club.

Ce club donnera son second tournoi annuel de tir et une grande soirée dansante, à son *range*, rue Dumaine entre White et Dupré, demain, dimanche, 1er juillet. Il y a sur le terrain une belle plate-forme de danse. A en juger par les préparatifs qui viennent d'être terminés, la fête sera charmante. Nombre de billets d'invitation ont été émis par le club. L'ABEILLE, bien entendue, n'a pas été oubliée.

Le comité dit d'arrangements se compose de MM. S. B. Gill, Chairman; H. J. Veillon, ex-officio; S. E. Pelayo, H. Meesayer, A. Ribes, Ed. Delord, A. Barnes, P. Congot, E. D. Dean, A. Patorno, Dr W. H. Robin, A. Lawson, Chas A. Desporte, Alex Pujol, John A. Betat, Jacob Wellbranner, Alex Lafrance, M. J. Gurtier, G. Brokenhagen, F. Becker, Ig. Echersbal, J. Botzung, C. J. Larescche.

Les nouveaux numéros.

Le numérotage des maisons avec le système décimal cause de nombreux délais dans la distribution des matières postales est d'un grand inconvénient pour les facteurs. De nombreuses plaintes ont été reçues par le maître de poste, qui conseille aux personnes qui adresseront des settres de mentionner à la fois le vieux numéro et le nouveau.

Chutes.

A 1:30 heure P. M., Green Stevenson, âgé de 43 ans et habitant rue St-Philippe No 426 est tombé de son wagon en passant coin St-Philippe et Miro et s'est contusionné.

—A midi, un nommé Geo. Groff, âgé de 29 ans et habitant rue Phillip, près Tchoupitoulas, est tombé d'un tombereau coin Jackson et Rousseau et a perdu connaissance. Il a été amené au poste de police dans le wagon.

Il a été placé dans un courant d'air, et on lui a appliqué du vinaigre à la tête et jeté des seaux d'eau sur la poitrine. Il a fini par reprendre connaissance. Mais il n'a été suffisamment remis pour être ramené chez lui, qu'après avoir reçu pendant deux heures les soins du Dr Lawrance.

McDonogh No 18.

Nous publions ci-dessous la liste des élèves de cette école qui se sont distingués dans leurs études pendant l'année scolaire.

Noms des jeunes filles méritant des mentions honorables :

Sixième grade—J. Barrère, A. Variol, V. Sommers, V. Dupas, M. Rousselot, J. Nessans, C. Ximenes, M. Lena, A. Jacob.

Cinquième grade—Etta Hess, M. Crouere, N. Lena, A. Monson, S. Guzman, K. Crusciani, O. Generos, E. Eichinger, J. Parretti, B. Capo.

Médaille pour conduite, H. Ximenes.

Médaille d'écolier, Lucie Deforges, Aimée Naivalles.

Mention honorable, R. Huth, T. O'Brien, B. Déforges, B. Longuer, D. Rod, M. Lambert, J. Piretta, C. Hemard.

M. Cloney, Professeur.

Nellie Montes, Wilhelmina Mische, Zoé Montreuil, Annie Troyani, Elma Reed, Mollie Barnes, Mary Donovan, May Pendergast, Nellie Desimone, Benie Zehner, Marie Marris, Louise Trapolin, Louise Lederle, Joséphine Barthelémy, Ernestine Kirscawitz, Corine Pitchef, Georgiana Halffrich.

McDonogh No 18—8me Grade.
J. M. Mettaxa, Prin.

TABLEAU D'HONNEUR.

Sixième grade—Marie Mathé, Albertine Brocard, Louise Bégué, Thérésa Bauer, Agnes Duprée, Elise Argongue, Rachel Hess, Régina Troyani, Thérésa Pons, Frances Graghty, Isabelle Villaruba, Lucille Kenner.

Y. Ducatel, Professeur.

Cinquième Grade—Stella Audry, Aimée Haydel, Florence Ferguson, Barbara Brown, Lea Brand, Jeanne Haydel, Louise Ruby, Agnes Gasser, Leah Heim, Mary Russo, Sohanna Wirth, Adella Brunet, Mary Tortorich, Edna Evans, Marguerite Sens, Lily Burns.

Liste de Testimonials.

M. V. Sarran, Professeur.

Septième grade—Louise Figallo, Eva Allen, Eugénie Begue, Zuline Barbin, Eugénie Wehrmann, Hannah Israel, Leonore Castro, Lillie Hollerbach.

Liste de Testimonials.

K. E. Divine, professeur.

Quatrième Grade—Cécile Brugier, Ophelia Martel, Jennie Wehrmann, Amelia Gepke, Emma Meyer, Claire Cresson, Aline Bass, Henrietta Levy, Jeanne Bonneau, Charlotte Kretschmer.

Troisième grade—Honorine Lanmoranne, Adèle Ballatin, Rosa Koepke, Louise Hergey, Cecelia Lacy, Alice Hauser, Bertha Barbé, Catherine Denapolis.

Liste de Testimonials.

Quatrième Grade—Mary Garisèo, Gertrude Falk, Marie Mannus, Léonora Wendel, Amelia Steinfels, Lucy Edler, Alice Daubige, Annie Abry, Estelle Masbâ, Edna Payne.

Troisième Grade—Lydia Brennan, Lucy Yrone, Jean Brandenburg, Lucy Disimoni, Mathilee Alcintore, Julia Wirth, Stella Dupas, Selina Brown, Alice Relf, Rosa Viviano, Amelia Moeller.

A. E. King, professeur.

A Dangerous Game.

La dernière soirée du "Carnaval des Auteurs" a eu lieu hier à la Salle d'Artillerie Washington, où un public choisi fut aussi nombreux que la veille n'était donné rendez-vous.

En dépit de la chaleur, l'assistance a séjourné jusqu'au bout et a entendu toutes les parties d'un très intéressant programme.

Il ne reste plus qu'une fête à donner, samedi prochain, pour que soit complet le bénéfice de Catherine Cole. Cette dernière partie ne sera pas la moins intéressante.

Nous voulons parler de la pièce de comédie "A Dangerous Game," qui sera jouée vendredi prochain au Grand Opera House.

Voici comment seront tenus les rôles :

Jack Thornton, généreux et noble, mais né sous une mauvaise étoile, B. C. Shields.

Richard Daricott, qui croit que le monde a été fait pour les forts et les malins, L. Moody.

Robert Rattles, l'étoile des Garirck Dramatic Amateurs, R. W. Abbott.

Claude Sacerdot, un matelot qui se rappelle un service rendu, C. W. Bogel.

John Wilmarth, le banquier, ferme, mais juste, Jos. Onorato.

Bertie Thornton, égoïste et faible, mais malgré tout pas méchaut, L. Harris.

Coralie Loriot, 1re danseuse de la Porte St-Martin, Mme Annie I. Pitkin.

Lilian Wilmarth, comme toutes les bonnes femmes, Mlle Koppel, Mme Bernard Shields.

La représentation aura lieu au Grand Opera House.

L'affaire Whitaker.

Le juge Whitaker a comparu de nouveau hier soir devant le Conseil et a été acquitté par 17 voix contre 3, et le maire a donné immédiatement avis au chef de police que M. Whitaker avait de nouveau le droit de siéger à la 1re cour de recorder.

Tentative de suicide.

Hier soir, à 5 heures 15, Mme Elizabeth Talbot, âgée de 56 ans, et habitant au No 127 de la rue Erato, a tenté de se suicider en arrosant ses vêtements de pétrole. Elle allait y mettre le feu lorsque sa fille est arrivée à temps pour l'en empêcher. Elle a essayé une seconde fois de mettre fin à ses jours en avalant du laudanum.

Les étudiants ont été appelés et après avoir soigné la malade pendant une heure, ils ont jugé son état si grave qu'ils l'ont transportée à l'Hôpital.

Mme Talbot est la femme de Thos. Talbot qui a été arrêté pour avoir outragé sa belle fille Annie Miller.

Le feu.

Hier, à 3 heures 30 P. M., le feu a pris dans une armoire chez Mme Katie Ruh, No 205 rue Miro.

Dommages, $5.

Mort à Mobile.

Le chef de police de Mobile a annoncé par lettre au chef Gaster qu'à l'hôpital de cette ville était mort un individu de 67 ans nommé Joe Pierre, lequel prétendait être de la Nouvelle-Orléans. Il a été enterré aux frais de la ville.

La chaleur.

A 3 heures P. M., un client est tombé mort d'insolation rue Rousseau près Jackson. Il appartenait à la brasserie Louisiana.

Verplumot, tout ému :

—Ah! mon cher, figure-toi qu'hier j'ai eu une de ces émotions! Je maniais mon revolver, ma belle-mère était devant moi, un coup part.

—Et?

—Et la catastrophe s'est produite! J'ai manqué ma belle-mère!

Les Plus Grands Honneurs ont été décernés au World's Fair, au
DR. PRICE'S CREAM BAKING POWDER
LA PLUS PARFAITE FABRIQUÉE.
Une poudre de crème de tartre faite du raisin pur. sans ammoniaque, alun et autre agrédient la falsifiant
60 AN D'ÉPREUVE.

BULLETIN
Télégraphique.

L'anarchiste Labore a avoué que pendant qu'il diuait l'autre soir à Lyon, avec Santo, celui ci lui avait annoncé son intention de tuer le président Carnot.

L'ambassadeur Patenôtre a reçu un télégramme dans lequel le gouvernement lui demande d'informer les consuls de France aux Etats Unis d'avoir à faire célébrer des services le jour des funérailles du défunt Président.

La chambre de commerce de la colonie française de Cincinnati a adressé à Mme Carnot un télégramme de condoléance.

—Henry Rochefort dit, à propos de l'élection du nouveau Président, qu'il était impossible de faire pire choix, que M. Périer voudrait faire revivre le gouvernement personnel du maréchal de McMahon, et que comme lui il serait obligé de se soumettre ou de se démettre. Cette présidence équivaut à la guerre civille.

Le Président recherchera l'alliance de l'Allemagne pour lui vendre son charbon, étant le principal actionnaire des mines d'Anzin, les plus riches de France. Il a déjà annoncé son intention de dissoudre la Chambre et on peut s'attendre à des troubles avant longtemps.

Les journaux russes applaudissent à la nomination de M. Périer.

Celui-ci assistera aux funérailles de M. Carnot. Il a reçu du général Février la croix de la Légion d'Honneur et le collier de grand-maître du même ordre.

M. Périer a présidé un conseil de cabinet auquel il a été décidé de demander à la chambre de voter un crédit de 50.000 francs pour payer les frais des funérailles de M. Carnot. L'oraison funèbre sera prononcée par M. Dupuy. Il a décidé de donner sa démission et d'aller prendre les eaux à Contrexeville.

A la Chambre des Communes.

Sir William Harcourt, ayant fait une motion à la Chambre des Communes pour que des félicitations fussent adressées à la reine à l'occasion de la naissance d'un héritier au duc d'York, cette motion a été vivement combattue par James Hardie représentant du parti ouvrier qui a dit que cette mesure s'accordait mal avec la dignité que la chambre était obligée de conserver. La motion a été adoptée et Hardie a été seul à voter contre.

Une motion semblable a été adoptée par la Chambre des Lords.

En Allemagne.

M. Herbette, ambassadeur de France auprès du gouvernement allemand, a été reçu à bord du yacht royal par l'empereur Guillaume. L'ambassadeur l'a remercié des témoignages de sympathie adressés à la France à l'occasion de la mort du président Carnot.

Le Canal de Panama.

On a reçu de Paris à Panama la nouvelle que les travaux du canal allaient être bientôt repris. On est d'avis que cette nouvelle a été mise en circulation pour favoriser l'obtention de la prorogation du délai accordé à la compagnie.

La Grève.

Tous les trains sont arrivés à l'heure en gare de Chicago et les trains suburbains ont fait leur service comme de coutume. Pas de grève générale a été ordonnée sur le Milwaukee et St-Paul. Les deux côtés restent fermés, mais l'attitude de l'avocat général Olney peut avoir une grande influence sur la situation, car il a annoncé que la loi défendait qu'aucun délai fut apporté à la transmission des matières postales. Il faudra par conséquent que les trains-poste fassent leur service sans interruption.

M. C. P. Huntington a annoncé que si les employés de la compagnie du Southern Pacific se joignent à la grève, ils seront renvoyés et ne pourront plus rentrer au service de la compagnie.

Une dépêche de Cincinnati dit que 5,000 hommes ont quitté le travail, et que tout le réseau des Gould sera réduit à l'inertie, à moins que certain aiguillent en chef qui a été renvoyé ne soit rendu à ses fonctions.

Un assassin.

On apprend par une dépêche de Greenville, Tex., que la plus grande agitation règne dans le village de Sulphur Springs, par suite de l'assassinat d'une dame A. Waitz dont le mari a été aussi blessé mortellement par un nègre qui était à leur service. Le crime a été commis à 9 heures du soir. M. Waitz est un laitier.

Tandis qu'il se trouvait dans la cour de la laiterie, avec sa femme, un nègre qu'ils avaient congédié, est entré dans la maison, et s'armant d'un fusil de chasse, s'est embusqué sur le passage de ses anciens maîtres sur lesquels il a tiré lorsque ils sont rentrés chez eux. La femme a été tuée sur le coup, quant au mari, qui n'a été atteint que par une partie de la charge, il est en danger de mort.

Le nègre a pris la fuite, mais il n'a pas tardé à être capturé et les représentants de la loi ont eu grand peine à le protéger contre la fureur des habitants qui plusieurs fois ont essayé de le lyncher. Finalement, au moment où le prisonnier arrivait à Sulphur Springs, il a été arraché aux mains du shérif et pendu à une branche d'arbre. Son corps a été criblé de balles.

L'USAGE DU TABAC.—POUR ET CONTRE.

L'excès en tout est un défaut. Les fumeurs sont payés pour le savoir; trop de cigares, trop de cigarettes! Et viennent les maux d'estomac, les étourdissements, les vertiges, les douleurs rétro-sternales, les battements du cœur précipités et inégaux, les intermittences du pouls, l'angine de poitrine tabagique, etc. Dernièrement, un ami grand fumeur, vint me voir. "Je voudrais savoir pourquoi je perds la mémoire des mots par moments. Je cherche mes mots, c'est insupportable. Ainsi, en ce moment, je cherche une expression qui me hante depuis ce matin..... Impossible de la rattraper; elle me fuit." Et il se crensait la tête instinctivement. Il me fallint bien répondre: "L'expression cherchée, je ne la devine pas, bien entendu; mais la cause des troubles, je la sais: c'est le cigare." Et mon ami tirait nerveusement des bouffées de son cigare. C'est le cigare! Eh! oui. L'abus du tabac amène quelquefois une intoxication qui a pour effet de faire perdre la mémoire de certains mots. Il y a céphalgie, vertiges, aphasie, c'est à dire troubles de la parole avec hémiparésie droite. M. le docteur Richardière a montré que l'intoxication tabagique avait quelquefois pour conséquence l'aphasie. M. Chevreau, dans une thèse inaugurale, a confirmé cette opinion. Et, positivement, celui qui fumera trop, surtout dans une chambre close, finira par voir s'en aller sa mémoire et bonne qu'elle soit. Le priseur de tabac n'est pas accessible à l'affection, c'est seulement le fumeur endurci.

L'aphasie tabagique survient sous forme d'attaques brusques, toujours précédées d'un peu de tabac; en général elle est accompagnée de troubles cardiaques. Le malade n'y comprend rien; les mots ne lui viennent plus, ni les noms propres, ni certains mots communs. Il a beau s'efforcer de les tenir au bout de la langue. Peine perdue. Puis, après la crise, la mémoire revient peu à peu. Quelquefois l'amnésie persiste pour certains mots. En général, le langage exprimé perd de la netteté et le sujet craint toujours de ne pas rencontrer le mot juste. Il arrive même qu'il y a cécité verbale absolue; il perd momentanément la faculté d'émettre toute espèce de sons articulés; heureusement cette cécité n'est que transitoire et disparaît après quelques heures, aussi brusquement qu'elle était prononcée. La faculté de s'exprimer revient ici, en quelque sorte, que voilée; elle n'est pas atteinte comme dans les aphasies accompagnées de lésions du cerveau dans lesquelles il faut une seconde éducation pour apprendre de nouveau à parler.

Ce qu'il faut redouter, c'est surtout l'intoxication tabagique qui à l'insu du fumeur diminue peu à peu ses facultés, lui enlève le souvenir de quelques mots d'abord, puis des images auditives et enfin altère progressivement la parole. Ce fumeur-là est un malade et l'on ne saurait trop l'en avertir. Il est bon de rappeler ces faits pour le diagnostic et pour dire qu'à la longue les accidents tabagiques arrivés à ce degré peuvent amener chez le sujet les altérations les plus graves. Un seul traitement est à employer et il réussit toujours fort heureusement: c'est la suppression absolue du tabac. Donc, fumons, si vous le voulez, mais n'abusons pas. C'est un principe vieux comme Hérode, mais qu'on oublie toujours parce qu'on y met de la bonne volonté.

Il faut savoir attendre, et nous finirons peut-être par avoir des Sociétés d'encouragement pour fumeurs!

Ce pauvre tabac, si malmené par tant de personnes remplies d'intentions vertueuses, vient de voir un professeur de clinique, à Bellevue Hospital de New York, prendre sa défense.

Ce docteur, d'après son expérience personnelle, conclut que, dans les maladies chroniques, celles du cœur surtout, il n'est pas toujours sage de sevrer le patient, s'il est fumeur. Il existe beaucoup de cas où la suppression du tabac entraîne des accidents de dyspnée, d'angoisse, de palpitations, qui disparaissent quand le malade fume de nouveau.

Un cas curieux est celui d'un jeune homme atteint d'une lésion valvulaire grave et à qui son médecin déclara qu'il n'avait que peu d'années à vivre. Le jeune homme, très philosophe, se dit qu'en de telles conditions, comme il aimait fumer, mieux valait ne pas se priver, et il fuma beaucoup. Il y a dix ans de cela, et, en somme, il se porte mieux qu'au début.

Cela ne vent pas dire qu'il faille fumer pour se traiter, mais il faut prendre garde de supprimer le tabac à ceux qui y sont habitués.

La Meilleure Médecine.

J. O. WILSON, Entrepreneur et Constructeur, Sulphur Springs, Texas, parle en ces termes des **Pilules d'Ayer;**

"Les Pilules d'Ayer sont la meilleure médecine que j'ai jamais essayée; et à mon avis on ne peut pas recommander de meilleur remède. J'en fais usage dans ma famille, je les recommande à mes amis et j'en prends moi-même depuis plus de vingt ans. A ma connaissance certaine, de nombreux cas des maladies ci-dessous ont été complètement

**Gu